

SARA
HERRIKO ETXEA



SARARI BALHOREAREN
ETA LEYALTASUNAREN
SARIA EMANA
LUIX XIV-EK 1693-AN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni, à la salle du conseil en Mairie de SARE, le jeudi 30 avril 2026 à 20 heures.

Etaient présents : M. AGESTA Sébastien, M. ARIZCORRETA Ramuntxo, M. BARNEIX Stéphane, Mme BERASATEGUY Aurélie, M. BRISSON Mathieu, Mme CAMARERO Maria Trinidad, M. ELIZALDE Jean-Michel, Mme ERRANDONEA Maria Carmen, Mme GARBISO Sophie-Andrée, Mme GOYENETCHE Maialen, Mme GRILLARD Claire, M. HIRIGOYEN Pierre, M. JAUREGUI-BASURCO Patxi, M. LARRALDE Jean-Baptiste, M. LEFRANC Panpi, Mme LONDAITZ Anne-Marie, Mme MOCORREA Sabine, M. ZUNDA Nicolas et M. ZUNDA Xavier.

Ont donné pouvoir : Mme AGUIRRE Marie-Françoise à Mme LONDAITZ Anne-Marie, Mme BERASATEGUY Maritxu à Mme GARBISO Sophie-Andrée, M. LASAGA Alphonse à M. ZUNDA Nicolas, Mme SAINT-MARTIN Amaya à M. BARNEIX Stéphane.

Etai(en)t excusé(es) : Mme AGUIRRE Marie-Françoise, Mme BERASATEGUY Maritxu, M. LASAGA Alphonse, Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Etai(en)t absent(es) : /

Conseillers municipaux : 23

Présents : 19
Pouvoirs : 4

Excusé(e)s : 4

Absent(e)s :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie BERASATEGUY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-071 - Budget annexe GROTTES : Budget primitif 2026 - Approbation.

Délibération n°2026-071 - Budget annexe GROTTES : Budget primitif 2026 - Approbation.

Madame Sophie-Andrée GARBISO, Adjointe en charge de l'Administration et des finances, expose :

Le budget annexe primitif 2026 GROTTES s'élève au total à 1 296 276.20 € dont :

- en fonctionnement : 927 340.00 €,
- en investissement : 368 936.20 €.

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
013 - Atténuations de charges	7 500,00 €	2 344,97 €
70 - Ventes de produits, prestations de services	699 566,00 €	695 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 950,00 €	500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	25,00 €	25,00 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		40 000,00 €
Sous total Recettes réelles de Fonctionnement	709 041,00 €	737 869,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 400,00 €	2 490,00 €
Total Recettes de Fonctionnement de l'exercice	714 441,00 €	740 359,97 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	241 240,35 €	186 980,03 €
Total Recettes de Fonctionnement	955 681,35 €	927 340,00 €

Dépenses de fonctionnement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	263 866,74 €	212 385,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	548 350,00 €	556 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 005,00 €	8 005,00 €
Sous-total Dépenses réelles de Fonctionnement	822 221,74 €	776 890,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	60 000,00 €
6811 - Dotations aux amortissements	73 459,61 €	90 450,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement	955 681,35 €	927 340,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Propositions 2026
021 - Virement de la section d'exploitation	60 000,00 €	60 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	73 459,61 €	90 450,00 €
Total Recettes d'Investissement de l'exercice	133 459,61 €	150 450,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	185 186,20 €	218 486,20 €
Total Recettes d'Investissement	318 645,81 €	368 936,20 €

Dépenses d'investissement

Intitulé	Pour mémoire (BP + DM 2025)	Restes à réaliser	Propositions 2026	Total BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	27 000,00 €		35 000,00 €	35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	49 566,00 €	1 128,25 €	24 500,00 €	25 628,25 €
23 - Immobilisations en cours	236 679,81 €	8 391,73 €	297 426,22 €	305 817,95 €
Sous total Dépenses réelles d'investissement	313 245,81 €	9 519,98 €	356 926,22 €	366 446,20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 400,00 €		2 490,00 €	2 490,00 €
Total Dépenses d'investissement	318 645,81 €	9 519,98 €	359 416,22 €	368 936,20 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2337-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Grottes ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Sare adopté par la délibération n°2026-056 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal pour chacun des budgets primitifs annexes 2026 de la commune, chapitre par chapitre, la présentation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement d'une part et celles de la section d'investissement d'autre part, à la suite de leur examen par la commission municipale Administration et finances du mardi 14 avril 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe GROTTES DE SARE en une seule fois et non par chapitre tel que résumé ci-dessous :

Vue d'ensemble	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
TOTAUX	927 340,00 €	927 340,00 €	368 936,20 €	368 936,20 €	1 296 276,20 €	1 296 276,20 €

- d'approuver la note brève et synthétique du Budget primitif 2026 annexe GROTTES de SARE ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants :

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non-votant :

Pour extrait conforme,

Ont signé au registre

Tous les membres présents.

Le Maire,

Stéphane BARNEIX

